

# MAISON NEEL

Réaménagement de la maison NEEL  
Rue de Ranspach  
68470 HUSSEREN-WESSERLING

## MAITRE D'OUVRAGE:

**Communauté de  
Communes de Saint-Amarin**  
70, rue Charles de Gaulle  
68550 SAINT-AMARIN

## **C.C.T.P. - DEVIS DESCRIPTIF**

### **02 – CHARPENTE BOIS**

Entreprise :  
(Cachet)

Date : **13 Novembre 2018**  
Modification n°1 le : **14 Juin 2019**  
Modification n°2 le : **06 Septembre 2019**

#### **ARCHITECTE :**

**Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG**

9, quai de Rotterdam  
☎ 03.89.42.43.79

68110 ILLZACH  
Fax 03.89.43.17.43

#### **ECONOMISTE :**

**B.E. DENIS EURL**

5, rue Victor Schoelcher  
☎ 03.89.33.18.80

68200 MULHOUSE  
Fax 03.89.33.18.81

## 0 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

### 0-1 OBJET DU PRESENT DEVIS

Le présent devis descriptif a pour objet de définir les travaux du lot : **02 – CHARPENTE BOIS** en vue du réaménagement de la maison NEEL pour le compte de Communauté de Communes de Saint-Amarin.

### 0-2 CONDITIONS D'EXECUTION

Tous les travaux ci-après indiqués devront être exécutés suivant les règles de l'art. Dans tous les cas, les matériaux et leur mise en œuvre devront répondre aux prescriptions des normes AFNOR (R.E.E.F.) des D.T.U. et du C.S.T.B. ou à défaut aux prescriptions des fabricants.

Le présent devis n'est pas limitatif.

L'entrepreneur devra prévoir tout ce qui est nécessaire au complet achèvement de son entreprise. IL sera tenu de se conformer aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre, au cours des travaux.

Les ouvrages qui ne seraient pas nommément précisés au devis descriptif, mais qui seraient figurés sur les plans ou qu'il serait indispensable d'exécuter, font partie intégrante des prestations de l'entrepreneur.

Il est précisé que les ouvrages à prévoir devront comprendre toutes les dépenses de fournitures, transports, transformations, pertes, mise en œuvre, frais généraux, bénéfiques, taxes etc...

Les devis descriptifs des autres corps d'état pouvant être consultés chez le Maître d'œuvre, l'entrepreneur du présent lot ne pourra se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées au cours des travaux, ou d'omission dans son étude.

L'entreprise devra se rendre compte sur place de l'état existant et des conditions d'exécution et tenir compte de toutes les sujétions, car aucun supplément ne sera admis ultérieurement.

### 0-3 INSTALLATION DE CHANTIER

Seront à la charge de chacun des lots, les installations de chantier propres de l'entreprise, lui permettant l'exécution de ses travaux.

### 0-4 NETTOYAGE DU CHANTIER

Les entrepreneurs sont tenus de laisser propre le chantier en permanence. De plus après exécution des travaux, l'entrepreneur devra le nettoyage complet de ses ouvrages.

Si l'entreprise n'effectue pas les nettoyages demandés il sera fait appel à une entreprise extérieure aux frais de l'Entreprise concernée.

## 0-5 VERIFICATION DU DEVIS QUANTITATIF

Il est rappelé que le prix remis par l'entrepreneur est un prix global et forfaitaire.  
Les quantités sont données à titre indicatif.  
Il appartient à l'entrepreneur de vérifier celles-ci et de tenir compte dans son offre des éventuelles erreurs ou omissions relevées dans ce D.C.E.  
Aucune réclamation ne sera admise après signature du marché.

## 0-6 TROUS SCELLEMENTS RACCORDS

Les trous de pattes à scellement ou analogues seront exécutés par le corps d'état intéressé.  
Les trous et saignées à exécuter dans les maçonneries autres que celles en béton seront toujours à la charge du corps d'état intéressé par ses ouvrages.  
Les scellements, rebouchements, calfeutrements, seront exécutés par le corps d'état intéressé par ses ouvrages.  
Ces rebouchements seront en défoncé de 5 mm sur le nu fini des ouvrages.  
Les raccords d'enduit sur ces scellements, rebouchements ou calfeutrements seront exécutés :

- ceux sur enduit ciment par le maçon
- ceux sur enduit plâtre par le plâtrier

## 0-7 PLANS DE CHARPENTE

Les études et les plans d'exécution de charpente seront à réaliser par un bureau d'études de structures à la charge de l'entreprise.

## 0-8 SPECIFICATIONS PARTICULIERES

Les ouvrages de charpente seront exécutés en conformité avec les prescriptions des D.T.U. n° 30 et règles CB 71 et modificatifs 75.

Sauf indications contraires dans le courant du présent devis, les bois à mettre en œuvre seront en sapin des Vosges ou du jura, bruts de sciage, à vives arêtes, de la catégorie 3, tels que défini par le N.F. B 52.001.

### ■ **Protection des ouvrages**

Avant assemblages, les bois devront être traités par des produits insecticides et fongicides, en vue de leur protection contre différentes attaques dont ils peuvent être l'objet et notamment celle du capricorne des maisons. Ils devront faire l'objet d'un certificat de garantie.

Les parties scellées et en contact avec les maçonneries recevront une protection supplémentaire au Carbonyle.

Les parties métalliques recevront une couche de peinture antirouille sur toutes les faces, après brosse métallique pour enlever toute trace de rouille et de calamine.

### ■ Calcul des ouvrages

Les sections des éléments de charpente seront calculées en fonction des charges, surcharges, stabilisés au flambement et autres contraintes. Les sections indiquées sur les plans et dans le courant du présent devis sont des minima et données à titre indicatif, l'Entrepreneur devra vérifier les calculs avant passation du marché.

Fournir plans à l'acceptation du Maître d'œuvre avant travaux avec tous les croquis de détail.

### ■ Calcul des ouvrages

Les prix unitaires devront comprendre toutes les chutes, coupes, entailles, assemblages, ferrements, calages, façon des chevêtres et autres sujétions.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°02 CHARPENTE BOIS

**NOTA:** Les études et les plans de charpente seront exécutés par un bureau d'études structure à la charge de l'entreprise.

Les sections exacts des bois de charpente seront à définir par l'entrepreneur.

L'entreprise devra se rendre compte sur place des travaux à exécuter.

Un échafaudage sera prévu au Lot 05 ECHAFAUDAGE, pour l'exécution des travaux et la protection des personnes, en extérieur.

L'entreprise aura à sa charge les échafaudages et les équipements de protections individuelles nécessaires pour l'exécution de ses travaux et la protection des personnes.

Les dimensions sont données à titre indicatives. Dans tous les cas, l'entreprise devra effectuer elle-même le calcul de dimensionnement des éléments de structure, en accord avec le M.O.

L'entretien régulier des installations communes de chantier sont à la charge du lot DEMOLITION/GROS-OEUVRE et comprennent : le nettoyage périodique, le renouvellement des consommables, les avances de paiement des consommations d'énergie, les réparations, etc..., mais refacturer au prorata.

La M.O. privilégie les raccords d'étanchéité à l'air par toile, membrane, ou jupe adhésive dont la pose sera effectuée par l'intérieur pour éviter tous risques de décollement possibles (pluie, poussières, vent,...). Seul l'application d'un mastic (type joint acrylique) est toléré pour une intervention du côté extérieur. Le recours au silicone est totalement à proscrire pour assurer ce genre d'étanchéité en façade, surtout entre un châssis et le support (PVC, brique et béton)

L'ensemble selon plans et détails de l'Architecte

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°02 CHARPENTE BOIS

### 1 TRAITEMENT DES BOIS

#### 1.1 Traitement curatif par injection et pulvérisation de l'ensemble des bois de charpente intérieure, selon les normes en vigueur (règlement technique de la certification CTB A+ de Mai 2000)

##### DESIGNATION DES TRAVAUX:

##### Préparation des surfaces:

- Sondage tous les 80 cm, pour permettre de déceler les attaques non visibles
- Décapage des parties atteintes, mise à nue des galeries
- Brossage des parties atteintes
- Dépoussiérage de l'ensemble des bois au balai-paille
- Création de puits d'injection, à raison de 3 puits au ml sur chevrons et 5 puits au ml sur grosses pièces, par percement des puits au 2/3 de l'épaisseur
- SUR GROSSES SECTIONS ayant 0.40 cm de demi-périmètre, création de puits d'injection, sur les 2 faces, soit 6 injecteurs au ml, par percement des puits à la moitié de l'épaisseur des bois (selon les Normes du CTB A de Mai 2000)
- SUR ENCASTREMENT DANS LA MACONNERIE: Les injections doivent être doublées et orientées vers la maçonnerie au plus près de celle-ci
- SUR L'ENSEMBLE DES BOIS: Pose d'injecteurs sans tête, restants définitivement dans les éléments traités

##### Traitement chimique:

- Traitement chimique par injections profondes en basse pression (5 à 15 Bars) d'un produit insecticide, curatif et préventif
- Nettoyage complet et mise en sacs des déchets du bois
- Application en surface, en 2 passages successifs, en basse pression et sans air, sur toutes les surfaces accessibles des pièces de bois. Quantité appliquée: 250 à 300 Gr au m<sup>2</sup>

**NOTA:** La découverte de la toiture sera comptée chez le couvreur/zingueur.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°02 CHARPENTE BOIS

### Plancher bois

#### 1.1 1 Plancher haut du RDC

Planchers constitués de planches en bois et d'un solivage bois, situé dans le bâtiment, comprenant:

- Solivage, poutres et plancher haut du RDC (188,09m<sup>2</sup>)

Localisation

L'ensemble des plancher haut du RDC

### Charpente bois

#### 1.1 2 Charpente bois traditionnelle

Traitement curratif sur l'ensemble des bois de charpente, comprenant :

- Panne faîtière
  - Pannes intermédiaires
  - Pannes sablières
  - Chevrons
  - Poteaux
  - Poinçons
  - Arbalétriers
  - Contre-fiches
  - Liens de faîtage
  - Entraits
  - Solivage
- etc.

Surface de la toiture (partie en tuile): 330.41m<sup>2</sup> env.

## 2 DEMOLITIONS

### 2.1 Charpente existante

#### 2.1 1 Charpente traditionnelle de l'appentis

Dépose de la charpente bois, situé sur l'appentis, comprenant :

- dépose de l'ensemble des pièces de charpente (panne faîtière, pannes intermédiaires, pannes sablières, chevrons, poinçons, arbalétriers, contre-fiches, liens de faîtage, entrails, solivage, etc...)
  - dépose des jonctions et fixations sur le bâtiment et sur la charpente conservées
  - chargement et évacuations des déchets vers un centre de recyclage
  - frais de décharge
- y compris toutes sujétions

Surface de la toiture (partie en tuile): 39.49m<sup>2</sup> env.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°02 CHARPENTE BOIS

### 3 PLANCHER BOIS

#### 3.1 Renforcement du plancher haut des caves

Poteaux bois 150/150

##### 3.1 1 Poteaux bois

Fourniture et pose de poteaux en bois de 150/150mm, avec platines de fixations en pied à fixer sur la fondation en BA, et platine de fixation en tête, y compris toutes autres sujétions de mise en oeuvre.

L'ensemble avec traitement insecticide et fongicide classe 2 par trempage.

Hauteur : 2.79m

**NOTA:** Epaisseur et section des bois selon normes et notes de calcul, à fournir par l'entreprise.

*(Suivant plans de détail de l'Architecte)*

Poutre bois 150/150

##### 3.1 2 Poutre en lammellée collée

Fourniture et pose de poutre en bois en lameller collé de 150/150mm, à fixer sur platine de fixation des poteaux, pour renfort de plancher BA, comprenant fixations dans le plancher nécessaires et toutes autres sujétions de mise en oeuvre.

L'ensemble avec traitement insecticide et fongicide classe 2 par trempage.

**NOTA:** Epaisseur et section des bois selon normes et notes de calcul, à fournir par l'entreprise.

*(Suivant plans de détail de l'Architecte)*

#### 3.2 Renforcement du plancher bois

##### 3.2 1 Renforcement du plancher bois

Renforcement de la structure du plancher des combles, comprenant :

- remplacement des pièces d'ossatures dégradées
  - renforcement des pièces d'ossatures saines par moisage
  - toutes jambes de forces, callage et fixations nécessaires
  - traitement insecticide et fongicide classe 2 par trempage de l'ensemble des bois de charpente
- et toutes sujétions de réalisations.

Surface de plancher bois : 188,09m<sup>2</sup>



MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°02 CHARPENTE BOIS

### 3.3 Planches en sapin

#### 3.3 1 Remplacement de planches en sapin

Fourniture et pose de planches en sapin de 19 mm d'ép. env.. fixés sur solivage bois existant en remplacement des planches défectueuses, compris évacuation des anciennes planches, calage et toutes autres sujétions de réalisation.

## 4 CHARPENTE BOIS

### 4.1 Renforcement du plancher bois

#### 4.1 1 Renforcement de la charpente bois

Renforcement de l'ensemble de la charpente bois, avec remplacement des pièces d'ossatures dégradées, renforcement des pièces d'ossatures saines par moisage, toutes jambes de forces, callage et fixations nécessaires, traitement insecticide et fongicide classe 2 par trempage de l'ensemble des bois de charpente neuf, comprenant :

- Panne faitière
- Pannes intermédiaires
- Pannes sablières
- Chevrons
- Poteaux
- Poinçons
- Arbalétriers
- Contre-fiches
- Liens de faîtage
- Extraits
- Solivage

etc.

et toutes sujétions de réalisations.

Surface de la toiture (partie en tuile): 330.41m<sup>2</sup> env.

## 5 MUR OSSATURE BOIS POUR APPENTIS

#### 5 1 Mur à ossature bois

Fourniture et pose d'un mur ç ossature bois pour appentis, comprenant:

- lisses basses et hautes
- poteaux d'entr'axe 0.60 m
- voile travaillant extérieur panneaux OSB de 25 mm ép. à rainures et languettes
- réservation, compris appuis et linteaux pour ouvertures
- traitement insecticide et fongicide classe 2 par trempage de l'ensemble des bois de charpente
- section des bois 60/120, séché et calibré.

compris tous renforts, contreventements, fixations en rives de la charpente existante, réservations, calfeutrement étanches et toutes sujétions de réalisations.

(Section à définir)

L'ensemble stable au feu 1/2h.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°02 CHARPENTE BOIS

**NOTA:** l'ensemble de l'ossature devra supportée un bardage en bois.

### 6 CHARPENTE POUR APPENTIS

#### 6.1 OSSATURE POUR CHARPENTE BOIS

##### 6.1 1 Charpente bois pour toiture monopente

Fourniture et pose d'une charpente monopente pente 20° pour toiture terrasse, sapin brut de sciage comprenant :

- pannes, lisses et solivage (60 x 200 mm min.) en bois massif, à fixer sur poutres et pannes concervées

- traitement insecticide et fongicide classe 2 par trempage de l'ensemble des bois de charpente

compris fixation par sabots et équerres, renforts nécessaires, arrondis sur mur ossature bois et toutes sujétions de réalisations.

(Section à définir)

L'ensemble stable au feu 1/2h.

**NOTA:** l'ensemble de la toiture devra supportée une couverture en zinc

##### 6.1 2 Rabotage du bois de charpente

Plus-value pour rabotage du bois de charpente visible, compris toutes sujétions.

#### 6.2 HABILLAGES

Fourniture et pose de planches en sapin traité AB 25/300 mm env., les faces visibles rabotées, compris toutes sujétions.

##### 6.2 1 Planches d'égouts

Planches d'égouts en faces horizontales et verticales, compris toutes sujétions.